

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### LIVRET BOURSE INVESTISSEMENTS

Code ISIN : FR0000287955 Action R (C) EUR / Code ISIN : FR0013516291 Action R (D) EUR

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un OPCVM nourricier est un OPCVM investi à 85% minimum dans un seul autre OPCVM qui prend alors la qualification de maître. L'OPCVM est une SICAV nourricière de l'action M/D EUR du compartiment maître EURO DIVIDEND GROWER, un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois DNCA INVEST. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître.
- L'OPCVM est un nourricier du compartiment maître. L'objectif de gestion de la SICAV, identique à celui de son maître, diminué des frais de gestion du nourricier, est de rechercher, sur une durée minimale de placement recommandée de cinq ans, une performance en profitant de l'évolution des marchés d'actions de sociétés domiciliées dans des pays de l'Union européenne (l'UE). Ces sociétés sont choisies selon une démarche ISR pour la qualité de leurs fondamentaux économiques et de leur responsabilité d'entreprise selon l'analyse du gérant analysées à travers l'intégration systématique des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG), tels que la consommation d'énergie, l'émission de CO2 ou encore les pratiques éthiques de la société.
- L'OPCVM investit dans le fonds maître. La stratégie d'investissement du maître est basée sur gestion active et discrétionnaire. Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 de la réglementation SFDR. Il est en permanence investi et exposé pour au moins 75% de son actif net en actions de sociétés domiciliées dans les pays de l'UE. Il recherche et sélectionne des sociétés dont le partage de la valeur ajoutée semble pérenne et équitable pour l'ensemble des parties et veille à son équilibre. La société de gestion sélectionne des sociétés qu'elle considère de qualité "c'est-à-dire ayant un "business model" robuste, un management crédible et un bilan comptable sain) et pour lesquelles la société de gestion anticipe une forte croissance du dividende. Dans ce contexte, le Compartiment met en place une gestion active de conviction à travers une approche "Quality GARP" (Quality Growth At a Reasonable Price) et une approche ISR. L'approche ISR repose sur les axes suivants : intégration de la problématique ESG, exclusion des émetteurs controversés et application de la politique de vote et d'engagement sur l'ensemble des titres en portefeuille. La société de gestion a recours à un outil ESG propriétaire au travers d'une méthode " best in universe ". L'analyse de la responsabilité d'entreprise est effectuée selon 4 axes : (i) le responsabilité actionnariale, (ii) la responsabilité environnementale, (iii) la responsabilité sociétale et (iv) la responsabilité sociale. Il existe un risque que les données soient incorrectes, insuffisantes ou manquantes. Il peut y avoir un biais sectoriel. Des informations additionnelles sur la stratégie ISR peuvent être obtenues dans le prospectus. Le Compartiment bénéficie du label ISR.

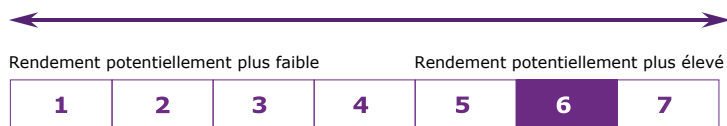
Cet OPCVM a pour classification AMF : Actions internationales.

- Le Compartiment peut investir dans des actions d'émetteurs ayant leur siège social ou établis dans un pays de l'UE (de 75% à 110%), des actions d'émetteurs ayant leur siège social ou établis hors de l'UE (jusqu'à 20%), des actions de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 milliards (jusqu'à 20%), des actions d'émetteurs ayant leur siège social ou établis dans des pays émergents (jusqu'à 10%), des produits de taux ou instruments du marché monétaire, d'émetteurs publics ou privés de la zone Euro (jusqu'à 25%), des produits de taux ou instruments du marché monétaire, d'émetteurs publics ou privés de pays de l'OCDE (jusqu'à 10%) et autres instruments financiers (au sens de l'article 41(2) a) de la Loi) (jusqu'à 10%).  
L'exposition au risque de change peut atteindre 25% de l'actif net du Compartiment.
- L'OPCVM capitalise ses revenus pour les actions de capitalisation (C) et les distribue pour les actions de distribution (D).
- L'investisseur peut demander le rachat de ses actions tous les jours au plus tard à 10h00.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition de l'OPCVM aux actions françaises.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

#### Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.  
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.  
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	1,46%
----------------	-------

### Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

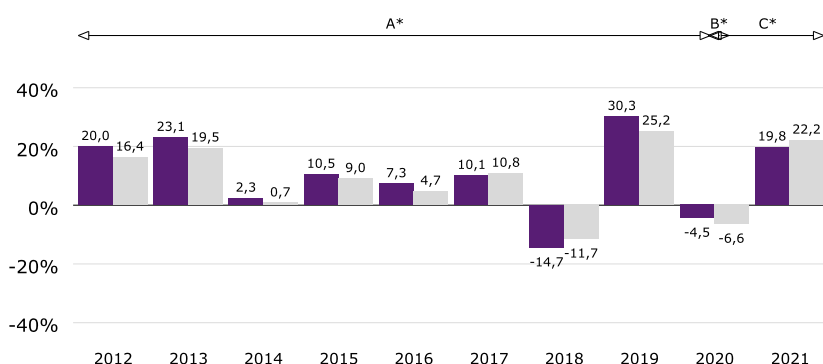
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).**

## PERFORMANCES PASSES



■ OPCVM

■ Indice de référence

A\*: Passage à un indice 100 % Actions France (SBF 120) depuis le 30/09/2005.

B\*: Pour la période antérieure au 29/05/2020, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité : l'objectif de gestion, l'indicateur de référence et le profil de risque ont été depuis modifiés.

C\*: Pour la période antérieure au 12/06/2020, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité : l'objectif de gestion, l'indicateur de référence et le profil de risque ont été depuis modifiés.

■ Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

■ Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

■ **Année de création de l'OPCVM : 1972.**

■ **Année de création de l'action R (C) EUR : 1972.**

■ **Année de création de l'action R (D) EUR : 2020.**

■ **Devise : Euro.**

■ La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).
- Fiscalité: Le Fonds est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2022.